

La « Voix » vous répond

Paiement sans contact : pourquoi parfois ça ne fonctionne pas ?

Consommation. Pourquoi, régulièrement, les paiements sans contact ne passent-ils pas ? Entre les paiements sans contact mais pour lesquels il faut inscrire le code, les montants et le nombre de fois où l'on a le droit de passer la carte sans contact, pas facile de s'y retrouver. On fait le point.

Le paiement sans contact permet de payer avec sa carte bancaire ou son smartphone sur un terminal de paiement électronique (TPE) sans devoir taper son code confidentiel. Depuis 2020, il est possible de payer jusqu'à 50 euros sans contact. La plupart des cartes bancaires ont cette fonctionnalité aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas de toutes les cartes. Seules les cartes bancaires intégrant la technologie NFC peuvent effectuer un paiement sans contact. On les reconnaît grâce à leur logo en forme d'ondes radio.

Depuis quelques mois, vous l'avez probablement remarqué, une nouvelle fonctionnalité est apparue : le paiement sans contact « plus » qui permet de régler les achats supérieurs à 50 euros sans insérer sa carte bancaire mais en rentrant obligatoirement son code confidentiel à quatre chiffres pour valider l'opération. Ici, pas de plafond limite. Ceux qui ont une carte de paiement sans contact ont automatiquement cette option sans avoir rien de plus à faire.

Le vendeur peut-il imposer le paiement sans contact ?

Non. L'utilisateur peut toujours choisir d'insérer sa carte puis son



Le paiement sans contact peut être utilisé pour des montants supérieurs à 50 euros si on tape son code sur le TPE. **Photo Stéphane Mortagne**

code et qu'il ait une carte permettant le paiement sans contact ou non, le vendeur ne peut lui imposer un paiement sans contact, avec ou validation par le code. De plus, il est obligé de lui imprimer le ticket de paiement s'il lui demande. Les montants sont les mêmes pour un paiement sans contact via téléphone portable. Jusqu'à 50 euros, il est possible de payer en posant son mobile sur l'écran du terminal de paiement. Au-delà, l'utilisateur

pose son mobile sur l'écran et doit ensuite s'authentifier, avec son code confidentiel à quatre chiffres ou par biométrie, reconnaissance faciale ou des empreintes s'il les a activées.

Pourquoi le paiement sans contact bloque régulièrement ?

C'est généralement à cause du plafond de paiements sans contact, qui varie selon les banques et dont

le montant maximum est de 160 euros.

L'idée c'est qu'au bout d'un certain nombre de paiements sans contact et sans code consécutifs, à chaque fois qu'on atteint 100 euros cumulés sans contact, on vous redemande votre code. Et hop, vous repartez à zéro et pouvez repayer en paiement sans contact jusqu'à atteindre à nouveau les 160 euros.

Certaines banques imposent aussi une limite de paiements par carte bleue sans contact. Ainsi, chez BNP Paribas, Banque populaire ou Caisse d'Épargne, quels que soient les montants, le nombre de paiements sans contact est limité à cinq par jour. ● **Béatrice Quintin**